

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°28/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Jean-Pierre **DEBRAY** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Excusés : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Exposé du Maire.

Je vous présente les propositions financières 2021 pour le Budget Primitif de la Commune.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **7 586 326,93 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général2.059.900 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....3.616.700 €.
- Chapitre 014 - Atténuation de produits65.000 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante502.400 €.
- Chapitre 66 - Charges financières111.500 €.
- Chapitre 67 – Autres charges3.000 €.

- Chapitre 68 – Provisions pour mise en non-valeur 3.000 €.
- Chapitre 73 – Remboursement droits de mutation 6.000 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues 68.826,93 €.
- Chapitre 023 – Prélèvement pour investissement 615.000 €.
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections 535.000 €.

Par ailleurs, je vous propose de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 35 € par élève, tant pour les deux écoles maternelles que pour l'école élémentaire Jean-Louis ASTULFONI.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent 2020 reporté 693.826,93 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 85.000 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 876.000 €.
- Chapitre 72 – Travaux en régie 55.000 €.
- Chapitre 73 - Impôts et taxes 3.511.000 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations 2.229.500 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 135.000 €.
- Chapitre 77 – Assurances et amortissements 1.000 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée à hauteur de **2 982 979,32 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses

- Chapitre 002 – Déficit 2020 reporté 130.979,32 €.
- Chapitre 10 – Remboursement Taxe d'Aménagement 10.000 €.
- Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 615.500 €.
- Chapitre 20, 21 et 23 – Acquisitions et travaux 1.986.000 €.
- Chapitre 020 - Dépenses imprévues 185.500 €.
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections 55.000 €.

B – Recettes

- Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement 615.000 €.
- Chapitre 024 - Produits des cessions 70.000 €.
- Chapitre 10 – Dotations Fonds divers 1.102.979,32 €.
- Chapitre 16 – Emprunts 660.000 €.
- Chapitre 28 – Amortissements 535.000 €.

Le Conseil est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Fixe à 35 € par élève l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelles et de l'école élémentaire de Pont de Chéruy au titre de l'année scolaire 2021-2022.

☞ Adopte le Budget Primitif 2021 de la Commune tel que présenté dans l'exposé du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 09 avril 2021
Le Maire,

